

Affaire suivie par

Thomas Redoulez
Délégué général de l'UPGE
t.redoulez@genie-ecologique.fr
06 29 26 57 25

Barbara Pompili
Ministre d'Etat
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

À Paris le 20 octobre 2021,

Objet : Retours de terrain de la filière du génie écologique sur les avis des CSRPN.

Madame la Ministre,

L'Union professionnelle du génie écologique (UPGE), le syndicat CINOV Territoires & environnement et le syndicat Syntec-Ingénierie souhaitent vous rencontrer afin de vous partager une synthèse réalisée par les bureaux d'études de la filière du génie écologique des principaux éléments qui nous paraissent contraindre l'efficacité d'action des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN). Cette synthèse est alimentée par les remontées de terrain de nos adhérents et fait le constat d'un manque de moyens affectés à cette instance stratégique, ainsi que d'une grande hétérogénéité de fonctionnement entre les régions se manifestant, pour les porteurs de projets, par **une incertitude croissante sur les conclusions des avis CSRPN**. Nous tenons par ailleurs à saluer les démarches déjà initiées par la DEB pour favoriser l'harmonisation des avis (groupes de travail, espaces de discussion) mais tenons à renforcer l'alerte au regard du rôle fondamental que jouent aujourd'hui les CSRPN.

Notre démarche s'inscrit à la fois dans la mise en œuvre de la réforme de déconcentration des avis CNPN au profit des CSRPN de 2020 et dans le cadre de l'élaboration en cours de la Loi Climat résilience, avec des questionnements sur les modalités d'appropriation par les CSRPN de nouveaux sujets comme l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Un besoin croissant de moyens et compétences

Le rôle fondamental des CSRPN a été largement renforcé par les arrêtés de janvier 2020, avec une charge de travail bien supérieure et un champ de compétences étendu. L'importance des enjeux et de la technicité à déployer nous paraissent exiger un renforcement des compétences pour l'instruction des dossiers.

Ce renforcement exige des connaissances approfondies sur la réglementation, l'aménagement du territoire ainsi qu'une compréhension des réalités de marché. De ce fait, la présence de personnes issues de bureaux d'études (*Intuitu personae*) au sein des CSRPN, très minoritaire actuellement, est de plus en plus pertinente. Encourager cette présence nous semble vertueux.

Des structurations plus ou moins avancées

L'organisation des CSRPN est très variable en fonction des régions y compris dans le fonctionnement des instructions avec les DREAL. Certains possèdent des règlements intérieurs précisant les règles de fonctionnement et des instances internes bien définies se répartissant les travaux à mener, quand d'autres sont moins structurés. On observe par ailleurs des doctrines régionales parfois incohérentes d'une région à l'autre, sans justification scientifique. Une harmonisation de l'organisation et des positionnements des CSRPN devient aujourd'hui indispensable pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'élaborer au mieux leur projet. L'imprévisibilité actuelle du résultat des avis CSRPN entraîne des conséquences économiques (retards, annulations, contentieux) et sociales (tensions, incompréhensions) de plus en plus fortes.

Champ d'expertise

Certains CSRPN donnent des avis qui glissent de plus en plus vers le champ politique, notamment à travers la mise en cause de raisons impératives d'intérêt public majeures déjà validées par les préfets. S'il semble légitime que les membres du CSRPN puissent interroger ces sujets, leur intégration dans les avis rendus pose de nombreuses questions, puisqu'ils sortent alors du champ scientifique.

Cohérence des listes d'espèces

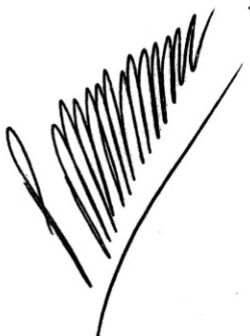
De nombreux débats scientifiques portent sur les listes d'espèces protégées régionales et nationales. Ces dernières sont actuellement incomplètes et recoupent mal les enjeux écologiques. Il est urgent de lancer un travail de mise à jour afin de mieux couvrir des espèces aujourd'hui menacées, mais non protégées.

Conclusion

Alors que les CSRPN viennent de voir leur champ de compétences étendu et que l'actualité scientifique vient nous rappeler chaque jour l'urgence de l'action en faveur de la biodiversité, il est nécessaire plus que jamais que cette instance scientifique renforce ses compétences. L'incertitude actuelle autour des avis, en fonction des régions et des projets, est à court terme préjudiciable aux porteurs de projets ; mais, à long terme, c'est en plus **la crédibilité de l'ensemble des politiques et actions en faveur de la biodiversité qui est menacée.**

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet qui nous paraît prioritaire et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Patrice VALANTIN
Président de l'UPGE



Didier GRODEMANGE
Président de CINOV TEN



Gilles ROCQUELAIN
Président
Bureau environnement & biodiversité
Syntec-Ingénierie

